

et le feu de francs-tireurs ainsi que celui des habitants des villages. A noter ce cas éclatant d'abus du pavillon blanc : la 5^e compagnie du 73^e régiment d'infanterie n'ayant pas tenu compte du pavillon blanc hissé à plusieurs reprises, un officier serbe, le pavillon à la main, quitta la tranchée. Le chef de notre compagnie voulut se porter au devant de lui, mais à ce moment, les Serbes ouvrirent le feu qui blessa gravement notre commandant et nous causa de fortes pertes d'hommes.

128.

Le commandant I. et R. du 13^e corps au commandant I. et R. de la 5^e armée.

Petit Tavna, le 25 août 1914.

Au dire des prisonniers serbes, les troupes serbes commettent des atrocités contre les prisonniers et les blessés. Un capitaine serbe du nom de Mihajlovic, commandant, paraît-il, un bataillon de l'arrière-ban aurait donné l'ordre à ses hommes de ne pas tuer, mais de torturer les Svabas faits prisonniers. Et ces tortures ont été infligées.

Des prisonniers de guerre nous ont appris qu'on a coupé les avants-bras à un sous-officier de hussards, puis lié les tronçons ; dans cet état il fut placé sur un cheval qu'on chassa au grand galop.

On fit des entailles à un autre homme des deux côtés de la plèvre costale, puis on passa une corde à travers la poitrine, pendit l'homme à cette corde et alluma du feu sous lui ; d'autres hommes furent embrochés sur des bayonnettes et portés en triomphe.

Le lieutenant Nikolic, du corps des pionniers du 53^e régiment d'infanterie, fut tué à coups de bayonnette dès qu'il eut été fait prisonnier.

Nos prisonniers de guerre furent nourris et bien traités. Seuls les comitadjis et les bourgeois, surpris l'arme à la main, furent exécutés sans maltraitements ultérieurs ; les maisons, desquelles des coups de feu avaient été traîtreusement tirés dans le dos de nos troupes, ont été brûlées.

Rhemen, m. p.,
Général d'infanterie.